

# Parc national des Pyrénées

## Objectif 08: Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et landes d'altitude

[...]

### MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

[...]

- **MESURES DE PRESERVATION**

[...]

- Favoriser des pratiques sanitaires (optimisation des traitements, traitements alternatifs) limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau ainsi que sur les populations d'insectes et de rapaces.

[...]

### Contributions attendues des communes

- Soutiennent ou réalisent les aménagements en estive ;
- Contractualisent les mesures agri-environnementales y compris leur future génération ;
- Associent le parc national au montage de leurs projets.

### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Soutient l'émergence de projet de territoire pour les mesures agri-environnementales ;
- Met en place des partenariats techniques et financiers pour la réalisation de ces actions ;
- Inscrit son action dans le cadre du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne ou du dispositif qui suivra ;
- Apporte les éléments de connaissance pour la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Contribue à la réalisation des diagnostics pastoraux et des études.

### Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, gestionnaires d'estives, DDT, DDTM, GIP-CRPGE, Cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques, associations de protection de la nature, GDS, DDCSPP, Commissariat de massif des Pyrénées, associations agricoles ou pastorales...

# Parc national des Pyrénées

Page 53 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2215

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 11:03